

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20210410-2021_26-DE


**DELIBERATION 2021_26 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL**
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

Date de convocation

6 Avril 2021

DEL 2021_26

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

CONVOQUES : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND

Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ

Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND

ELECTION
**DELIBERATION 2021_26 PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU
CONSEILLER MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,
 VU le Code électoral et notamment l'article L.270,
 VU le courrier de Monsieur Patrick DESPREAUX en date du 28 mars 2021 et réceptionné en Mairie le portant démission de son mandat de conseiller municipal,
 VU le courrier de Madame le Maire de Listrac-Médoc informant Madame la Préfète de la Gironde de la démission de Monsieur Patrick DESPREAUX,
 VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,
 Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,
 Considérant, par conséquent, que Madame Valérie GUINANT, candidate suivant de la liste «Listrac entre vos mains», est désignée pour remplacer Monsieur Patrick DESPREAUX au Conseil municipal, Considérant que Madame Valérie GUINANT, suivante de liste, a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil Municipal

- ⇒ PREND ACTE de la démission de Monsieur Patrick DESPREAUX.
- ⇒ PREND ACTE de l'installation de Madame Valérie GUINANT en qualité de conseiller du conseil municipal.

ADOPTE

Votants :	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Fait à Listrac-Médoc les Jours, mois et an que dessus ontsigné au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



Le Maire
 Aurélie TEIXEIRA

Aurélie Teixeira

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLC

ID : 033-213302482-20210410-2021_27-DE



DELIBERATION 2021_27 PORTANT MO

DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

Date de convocation

6 Avril 2021

DEL 2021_27

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

CONVOQUÉS : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LORCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND

Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ

Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND

ELECTION

DELIBERATION 2021_27 PORTANT MODIFICATION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire présente le tableau officiel du Conseil Municipal en vertu du Code Electoral, article L270

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LISTRAC-MEDOC

Fonction	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenu par la liste
Maire	TEIXEIRA Aurélie	20/11/1981	23/05/2020	21
1 ^{er} Adjoint	MOREL Pascal	24/01/1960	23/05/2020	22
2 ^{ème} Adjoint	PEYRE Céline	26/08/1979	23/05/2020	22
3 ^{ème} Adjoint	LE GRAND Sandra	29/10/1974	23/05/2020	22
4 ^{ème} Adjoint	WILLIOT Michael	18/11/1973	23/05/2020	22
5 ^{ème} Adjoint	PRADEAU Joel	03/04/1969	23/05/2020	22
6 ^{ème} Adjoint	BROHAN Marie-Line	30/01/1959	23/05/2020	22
Conseil Municipal	LACOUME Bernard	16/04/1957	15/03/2020	573
Conseil Municipal	GUINANT Valérie	13/05/1969	15/03/2020	573
Conseil Municipal	ICART Hervé	14/01/1970	15/03/2020	573
Conseil Municipal	LOUBANEY Christophe	20/02/1971	15/03/2020	573
Conseil Municipal	BAUDOUX Bruno	20/11/1976	15/03/2020	573
Conseil Municipal	LORCA Loïc	09/01/1979	15/03/2020	573
Conseil Municipal	NACIMIENTO Loïc	24/03/1981	15/03/2020	573
Conseil Municipal	LESCARRET Amandine	05/08/1982	15/03/2020	573
Conseil Municipal	DARVES Aline	22/11/1982	15/03/2020	573
Conseil Municipal	FAYOLLE-LUSSAC Lucie	22/08/1986	15/03/2020	573
Conseil Municipal	REYSSIE Gaëlle	18/12/1987	15/03/2020	573
Conseil Municipal	ARDOUIN Aurore	25/11/1988	15/03/2020	573
Conseil Municipal	LEMOUNEAU André	30/11/1951	15/03/2020	387
Conseil Municipal	CHAZEAU Jean-Luc	01/10/1967	15/03/2020	387
Conseil Municipal	MENGUE Danielle	16/04/1982	15/03/2020	387
Conseil Municipal	POUJEAU Marie-Claire	04/02/1986	15/03/2020	387

Le Conseil Municipal

⇒ PREND ACTE de la modification du tableau officiel du Conseil Municipal.

⇒ DIT que le tableau sera transmis à Madame la Préfète de la Gironde

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213302482-20210410-2021_27-DE

.../...

.../...

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ontsigné au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

**Le Maire
Auréli TEIXEIRA**



Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20210410-2021_28-DE


DELIBERATION 2021_28 PORTANT SUR LA MODALITE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

Date de convocation

6 Avril 2021

DEL 2021_28

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

CONVOQUES : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND

Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ

Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND

ELECTION
DELIBERATION 2021_28 PORTANT SUR LA MODALITE DE SCRUTIN DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

D'une manière générale, le conseil municipal peut voter selon trois modes de scrutin :

- ï le scrutin ordinaire à main levée ou par assises levés;
- ï le scrutin public par bulletin écrit, soit par appel nominal.
- ï le scrutin secret s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'une élection à trois tours de scrutin (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Dans le contexte sanitaire actuel du Covid-19, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations publiques avec les collectivités territoriales, préconise que « le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux « nominations ou aux présentations » (article 2121-20 du CGCT).

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la CAO selon le mode de scrutin ordinaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

Vu la circulaire du 15 mai 2020 sur l'installation de l'organe délibérant des communes ;

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- DECIDE DE NE PAS PROCEDER AU SCRUTIN SECRET pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres
-

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20210410-2021_28-DE



**Le Maire
Auréli TEIXEIRA**


DELIBERATION 2021_29 PORTANT SUR L'ELECTION COMMISSION APPEL D'OFFRES
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

Date de convocation

6 Avril 2021

DEL 2021_29

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Llistrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

CONVOQUÉS : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND

Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ

Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND

ELECTION
DELIBERATION 2021_29 PORTANT SUR ELECTION COMMISSION APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- ✓ dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

ou

- ✓ dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le conseil municipal (ou communautaire ou syndical) décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Le dépôt des listes peut s'effectuer jusqu'à l'ouverture du présent Conseil Municipal.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir

Pour informations, peuvent également siéger à la commission avec voix consultative :

- ▶ le comptable de la collectivité,
- ▶ un représentant du ministre chargé de la concurrence et de la répression des fraudes,
- ▶ un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213302482-20210410-2021_29-DE

La liste suivante est proposée :

CAO (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LEMOUNEAU André	BAUDOUX Bruno
MOREL Pascal	WILLIOT Michael
PRADEAU Joel	FAYOLLE-LUSSAC Lucie

.../...

.../...

Considérant qu'aucune autre liste n'a été proposée,

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De ne pas avoir recours au scrutin secret et d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suivant la liste proposée (cf. tableau ci-dessus).

Fait à Lustrac-Médoc les Jours, mois et an que dessus ontsigné au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire
M^{me} Aurélie TEIXEIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES

COMMISSIONS	Vice-Président	Membres
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & D.D.	Pascal MOREL	LESCARRET Amandine LACOUME Bernard POUJEAU Marie-Claire LLORCA Loïc FAYOLLE-LUSSAC Lucie PEYRE Céline
COMMUNICATION	Pascal MOREL	DARVES Aline REYSSIE Gaelle LLORCA Loïc BROHAN Marie-Line MENGUE Danielle CHAZEAU Jean-Luc
SCOLAIRE	Sandra LE GRAND	LESCARRET Amandine LEMOUNEAU André ARDOUIN Aurore PEYRE Céline WILLIOT Michaël
SOCIAL	Sandra LE GRAND	LESCARRET Amandine ARDOUIN Aurore
FINANCES		LEMOUNEAU André REYSSIE Gaëlle BROHAN Marie-Line


DELIBERATION 2021_30 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 22
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 1

Date de convocation

6 Avril 2021

DEL 2021_30

L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

CONVOQUÉS : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND

Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ

Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND

ELECTION
DELIBERATION 2021_30 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la démission présentée à Madame le Maire par Monsieur Patrick DESPREAUX le 28 mars 2021 de son mandat de conseiller municipal, ainsi que de ses fonctions au sein des commissions « Culture et Animation », « Finances », « Vie associative et sportives », « Commerces, Vie locale et Sécurité » ;

Vu la démission présentée à Madame le Maire par Madame HAMANT le 25 janvier 2021 de son mandat de conseiller municipal, ainsi que de ses fonctions au sein des commissions « Social », « Aménagement Territoire et Développement Durable », « Voirie », « Animation et Culture » et l'installation de Monsieur Loïc NACIMIENTO en qualité de conseiller municipal,

Considérant qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres aux commissions,
Considérant le nouveau tableau des membres des commissions

TABLEAU DES COMMISSIONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLD

ID : 033-213302482-20210410-2021_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES D

ANIMATION CULTURE	Michaël WILLIOT	LLORCA Loïc REYSSIE Gaëlle DARVES Aline PEYRE Céline GUINANT Valérie
BATIMENTS	Michaël WILLIOT	LOUBANEY Christophe LE GRAND Sandra LACOUME Bernard
VIE ASSOCIATIVE	Christophe LOUBANEY	BAUDOUX Bruno PEYRE Céline CHAZEAU Jean-Luc WILLIOT Michaël
VOIRIE	Joël PRADEAU	BAUDOUX Bruno ICART Hervé NACIMIENTO Loïc CHAZEAU Jean-Luc
FORET / FOSSES	Joël PRADEAU	BAUDOUX Bruno ICART Hervé LE GRAND Sandra
URBANISME	Marie-Line BROHAN	MENGUE Danielle FAYOLLE-LUSSAC Lucie LACOUME Bernard
VIE LOCALE ET COMMERCES	Marie-Line BROHAN	LACOUME Bernard PRADEAU Joel LLORCA Loïc DARVES Aline
Commission d'appel d'offres (CAO)	TITULAIRES LEMOUNEAU Hervé MOREL Pascal PRADEAU Joel	SUPPLEANTS BAUDOUX Bruno WILLIOT Michael FAYOLLE-LUSSAC Lucie

Le Conseil Municipal,

- ⇒ PREND ACTE du nouveau tableau des commissions défini ci-dessus.
- ⇒ DESIGNER les différents membres des commissions tels que définis dans le tableau des commissions ci-dessus.

ADOPTE

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et en que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



Le Maire

Marie TEIXEIRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES

 <p>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 23 - Présents : 17 - Votants : 22 - Procuration(s) : 5 - Absent(s) excusé(s) : 5 - Absent(s) : 1 <p>Date de convocation 6 Avril 2021</p> <p>DEL 2021_31</p>	<p align="center">DELIBERATION 2021_31 PORTANT SUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES</p> <p>L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p>CONVOQUES : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LORCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.</p> <p>Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND</p> <p>Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ</p> <p>Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND</p>
<p align="center">RESSOURCES-HUMAINES</p>	<p align="center">Délibération 2021_31 DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT DE VACATAIRES</p>
<p>Vu le Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.</p> <p>Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ recrutement pour exécuter un acte déterminé, ⇒ recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, ⇒ rémunération attachée à l'acte. <p>Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer l'enseignement de la Musique et pour la période du 10 avril 2021 au 4 juillet 2021</p> <p>Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 28.63 € pour l'enseignement de la Guitare ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 29,56 € pour l'enseignement de la Batterie ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 29.16 € pour l'enseignement de la Clarinette <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p align="center">DECIDE :</p> <p>ARTICLE 1 : d'autoriser Madame le Maire à recruter des vacataires du 10 avril 2021 au 4 juillet 2021 ;</p> <p>ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 28.63 € pour l'enseignement de la Guitare ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 29,56 € pour l'enseignement de la Batterie ⇒ sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 29.16 € pour l'enseignement de la Clarinette <p>ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;</p> <p>ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.</p>	

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLS

ID : 033-213302482-20210410-2021_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES D

ADOPTE

Votants : 22

Abstentions : 1
Loic
NACIMIENTO

Exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et en que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



Le Maire
Murielle TEIXEIRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES D

 <p>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE</p> <p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 23 - Présents : 17 - Votants : 22 - Procuration(s) : 5 - Absent(s) excusé(s) : 5 - Absent(s) : 1 <p>Date de convocation 6 Avril 2021 DEL 2021_32</p>	<p>DELIBERATION 2021_32 PORTANT SUR ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE LA SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE ET LES COMMUNES SOUHAITANT S'Y ASSOCIER</p> <p>L'an deux mille vingt et un, le 10 avril 2021 à 10h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.</p> <p>CONVOQUES : ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLOCA Loïc, LOUBANEY, Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, TEIXEIRA Aurélie, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Mme Valérie GUINANT.</p> <p>Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : Mr WILLIOT Michaël donne pouvoir à Mme Aurélie TEIXEIRA, Mme Aline DARVES à Mr Joël PRADEAU, Mme Lucie FAYOLLE LUSSAC donne pouvoir à Mme Aurore ARDOUIN, M Pascal MOREL donne pouvoir à Mme Gaëlle REYSSIE, M Hervé ICART donne pouvoir à Mme Sandra LE GRAND</p> <p>Absent(e)(s) : Danielle MENGUÉ</p> <p>Secrétaire de séance : Sandra LE GRAND</p>
<p>MARCHE PUBLIC</p>	<p>DELIBERATION 2021_32 PORTANT SUR ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE LA SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE ET LES COMMUNES SOUHAITANT S'Y ASSOCIER</p>
<p>Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.</p> <p>Une volonté de constituer un groupement de commandes pour des prestations de restauration collective est apparue entre plusieurs acheteurs. En effet, cette mutualisation des achats, outre les économies d'échelles réalisées en raison du volume de commandes, permet d'optimiser la gestion et la rationalisation de la commande publique.</p> <p>En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres la SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE et les communes qui le souhaitent, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique.</p> <p>La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin à l'échéance des marchés.</p> <p>La SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion de la procédure, entre le début de l'existence du groupement et la désignation du titulaire du marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Son rôle se terminera par la remise d'un dossier de marché comportant l'ensemble des pièces nécessaires au contrôle de légalité, énumérées à l'article R3121-5 du CGCT et par la publication de l'avis d'attribution du marché.</p> <p>Un accord-cadre à bons de commandes sera contracté avec l'entreprise titulaire par chaque membre du groupement, pour les prestations qui lui sont propres.</p> <p>Considérant que chaque commune adhérente du groupement doit délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention, Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :</p> <p style="text-align: center;">DESIGNE la SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE, représentée par son Président Directeur Général, en tant que coordonnateur du groupement de commandes à constituer, entre la SPL ENFANCE JEUNESSE MEDULLIENNE et les communes souhaitant s'y associer ;</p>	

EXTRAIT DU REGISTRE DES D

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de restauration collective pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de restauration collective pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

NOMME Aurélie TEIXEIRA, représentant titulaire de la commune et Mme Sandra LEGRAND , représentant suppléant de la commune, au sein de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ;

S'ENGAGE pour ce qui la concerne à signer le marché et à en assurer l'exécution technique et financière ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

ADOPTE				
Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 21	Contre : 1 André Lemouneau

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire
Aurélie TEIXEIRA



Teixeira